

Commune nouvelle de



Mairie de Valencisse – Place du 11 novembre 1918 – Molineuf – 41190 VALENCISSE – [mairie@valencisse.fr](mailto:mairie@valencisse.fr)  
☎ 02 54 70 05 23

## ARRETE MUNICIPAL N° 2026/083/PG

**PROLONGATION DE L'ARR2026-041-PG**  
**du lundi 20 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026**  
**chemin des Petits Prés Molineuf**

**Permission de voirie et règlementation de la circulation**  
**dans le cadre de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable avec**  
**terrassement en bord de chaussée par tranchée longitudinale sur 220 ml.**

### LE MAIRE DE VALENCISSE.

**VU** le Code de la Route.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6.

**VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié ou complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - Livre I – 1<sup>ère</sup> et 8<sup>ème</sup> parties, relative à la signalisation temporaire.

**VU** la délibération DCM2026-032 élection du Maire en date du 20 mars 2026 proclamant madame Christine PAVY, Maire,

**VU** la demande de prolongation formulée en date du 09 avril 2026, par DEHE Centre Val de Loire représentée par monsieur Julien PONS pour le compte d'AGGLOPOLYS, Direction du cycle de l'eau représentée par monsieur Pascal GUILLAUME, afin de finaliser les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable avec terrassement en bord de chaussée par tranchée longitudinale sur 220 ml situé chemin des Petits Prés Molineuf 41190 Valencisse,

**Considérant** qu'il est nécessaire de prolonger l'autorisation d'occupation du domaine public et d'interdiction de circuler et de stationner sur l'emprise du chantier du lundi 20 avril 2026 au mercredi 13 mai 2026 en raison de travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable avec terrassement en bord de chaussée par tranchée longitudinale sur 220 ml chemin des Petits Prés Molineuf à Valencisse,

## A R R E T E

### **ARTICLE 1 : PROLONGATION ET VALIDITE**

Les prescriptions de l'arrêté l'ARR2026-041-PG en date du 26 février 2026 restent inchangées et applicables jusqu'au 13 mai 2026,

*Arrêté 2026-083-PG–Prolongation ARR 2026-083-PG*

*PV et Interdiction de circuler et stationner–*

*chemin des Petits Prés -Molineuf - AGGLOPOLYS Direction Cycle de l'eau–*

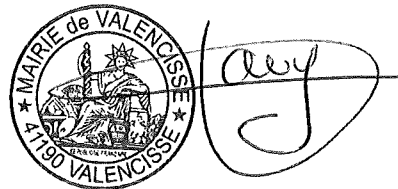
*Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable avec terrassement en bord de chaussée par tranchée longitudinale sur 220 ml à Valencisse*

## **ARTICLE 2 : TRANSCRIPTION ET DIFFUSION**

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire, affiché et notifié à :

- AGGLOPOLYS Direction du cycle de l'eau chez SOGELINK TSA 700011 69134 DARDILLY,
- Conseil départemental de Loir-et-Cher – Direction des Routes – Division Route Centre – 55, rue Laplace, 41000 BLOIS
- AGGLOPOLYS, 01 rue Honoré de Balzac 41000 Blois
- Groupement de gendarmerie de Loir et Cher - 16 rue de Signeulx, 41013 BLOIS
- Détachement de l'unité motocycliste zonale des CRS - 85 rue Bergson - BP 209 – 37542 SAINT CYR SUR LOIRE
- SAMU – Mail Pierre Charlot – 41000 BLOIS
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)– 11-13 avenue Gutenberg – BP 31059 - 41010 BLOIS Cedex
- SAMU41 Centre Hospitalier Simone Veil Mail Pierre Charlot 41016 Blois,
- KEOLIS 22rue Laplace 41000 Blois,
- Direction de la Poste Blois secteur Blois Michel Bégon – 113 rue Michel Bégon

Fait à Valencisse le 09 avril 2026  
Le Maire,  
Christine PAVY



Certifié exécutoire compte tenu  
De l'affichage le 09 avril 2026  
Fait à Valencisse, le 09 avril 2026.  
Le Maire,  
Christine PAVY



**Arrêté 2026-083-PG–Prolongation ARR 2026-083-PG**

**PV et Interdiction de circuler et stationner–**

*chemin des Petits Prés -Molineuf- AGGLOPOLYS Direction Cycle de l'eau–*

*Travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable avec terrassement en bord de chaussée par  
tranchée longitudinale sur 220 ml à Valencisse*